ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC **ÉFAI – 010063 – AMR 23/006/01**
AU 20/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

COLOMBIE la population civile des quartiers de Kennedy, Progreso et Las Granjas à Barrancabermeja

---

Londres, le 26 janvier 2001

Des paramilitaires soutenus par l'armée, qui ont récemment attaqué trois quartiers de Barrancabermeja, menacent de récidiver dans d'autres parties de la ville, ou sont installés des civils déplacés. Ils ont déclaré qu'ils tueraient les civils qui refusent de travailler pour eux.

D'après les informations recueillies, un groupe de 40 paramilitaires armés ont indiqué que les 27 et 28 janvier, ils se rendraient dans les quartiers de Kennedy, Progreso et Las Granjas, dans la partie nord-ouest de la ville de Barrancabermeja, située dans le département de Santander.

Ces menaces font suite à une offensive menée le 20 janvier contre les quartiers d'Altos del Campestre, de Minas del Paraíso et de María Eugenia, qui se trouvent dans le sud-est de Barrancabermeja. Ce jour-là, des paramilitaires armés se sont rendus dans ces quartiers et y ont harcelé la population civile. Selon certaines sources, tandis qu'ils tenaient en joue les habitants, ils leur ont déclaré :

> *« Nous sommes venus ici pour y rester. Nous créons des emplois* […] *et tous ceux qui ne veulent pas travailler pour nous n'y seront pas forcés, mais ils seront tués, tout simplement … Si vous nous dénoncez à la police ou à l'armée* […] *peu nous importe, car la police et l'armée nous soutiennent parce que nous réussissons à faire ce qu'ils n'ont pu faire en vingt ans. »*

Des policiers qui se trouvaient à proximité à bord d'un véhicule blindé n'ont rien fait pour protéger les civils contre ce groupe paramilitaire.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis le début de l'année, le Bureau de la Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies en Colombie a recueilli des informations faisant état de 26 massacres commis dans 11 départements, au cours desquels plus de 170 personnes ont été tuées, par des groupes paramilitaires dans la plupart des cas.

Les paramilitaires sont présents en force à Barrancabermeja depuis décembre 2000 (voir l'AU 340/00, AMR 23/090/00 du 6 novembre 2000, et sa mise à jour, AMR 23/095/00 du 20 novembre 2000). Bien que de nombreux membres des forces de sécurité soient déployés dans cette zone, ils ne s'opposent apparemment en aucune manière aux agissements des paramilitaires, qui auraient mis en place des postes de contrôle et tué plusieurs personnes ces dernières semaines. Alors que la localisation exacte de ces postes de contrôle a été indiquée aux forces de sécurité, elles n'ont pris aucune mesure contre les paramilitaires.

En 1998, une offensive paramilitaire lancée contre Barrancabermeja, qui s'était soldée par sept homicides et 25 « disparitions », avait été condamnée par la communauté internationale (pour obtenir de plus amples informations sur cette offensive ainsi que sur d'autres attaques menées contre cette ville, veuillez consulter le document intitulé *Colombie. Barrancabermeja, ville assiégée*, index AI : AMR 23/36/99, mai 1999). Les Nations unies ont recommandé à maintes reprises au gouvernement colombien de prendre des mesures pour combattre et démanteler les groupes paramilitaires. Néanmoins, les autorités n'ont pris aucune réelle initiative contre les formations paramilitaires qui opèrent dans la région, ni contre les éléments des forces de sécurité qui collaborent avec elles. En fait, des membres de l'armée et de la police colombiennes et leurs alliés paramilitaires continuent à commettre de graves violations des droits humains en bénéficiant d'une impunité quasi totale. Ainsi que l'ont montré les récents événements, la population civile demeure en grand danger du fait de l'immobilisme des autorités.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / télex / fax / lettre express / lettre par avion (en espagnol ou dans votre propre langue) **:**

– dites-vous préoccupé par la sécurité de la population civile des quartiers de Kennedy, Progreso et Las Granjas de la ville de Barrancabermeja, contre lesquels des paramilitaires ont menacé de lancer une attaque ;

– déclarez-vous inquiet à l'idée que le gouvernement n'a pris aucune réelle mesure contre les groupes paramilitaires qui opèrent dans la région de Barrancabermeja, bien que les Nations unies lui aient recommandé à maintes reprises de combattre et de démanteler ces formations et que le gouvernement se soit engagé à agir en ce sens ;

– demandez instamment que soit menée une enquête exhaustive et impartiale sur les récentes attaques qui ont été lancées contre les quartiers d'Altos del Campestre, de Minas del Paraíso et de María Eugenia, que les résultats de ces investigations soient rendus publics, et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– appelez les autorités à ouvrir une enquête approfondie et impartiale sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent dans le département de Santander, à rendre publics les résultats de ces investigations, et à déférer à la justice les personnes soupçonnées d'appartenir à ces groupes ou de les soutenir ;

– demandez instamment aux autorités de prendre immédiatement des mesures décisives afin de combattre et démanteler les formations paramilitaires, conformément aux engagements pris à maintes reprises par le gouvernement et aux recommandations formulées par les Nations unies.

APPELS À :

Président de la République :
Señor Presidente Andrés Pastrana Arango
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie
Fax : + 57 1 336 2109 / 337 1351
Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente,* / Monsieur le Président de la République,

Ministre des Affaires étrangères :
Dr. Guillermo Fernández de Soto
Ministro de Relaciones Exteriores
Ministerio de Relaciones Exteriores
Palacio San Carlos
Santafé de Bogotá, Colombie
Télex : 45209 MRRE CO
Fax : + 57 1 562 7822
Formule d'appel : *Sr. Ministro,* / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Défense :
Dr. Luis Fernando Ramírez Acuña
Ministro de Defensa Nacional
Ministerio de Defensa Nacional
Avenida Eldorado CAN – Carrera 52
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Ministro Defensa, Bogotá, Colombie
Télex : 42411 INPRE CO ; 44561 CFAC CO
Fax : + 57 1 222 1874
Formule d'appel : *Sr. Ministro,* / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Comité régional de défense des droits humains :
Corporación Regional para la Defensa de los Derechos Humanos (CREDHOS)
AA 505, Barrancabermeja
Santander, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 9 MARS 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -